

## **CONDITIONS DE LOCATION**

### **L'emplacement / L'hébergement locatif**

Le locataire accepte l'emplacement ou l'hébergement locatif en l'état. Il doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour.

Le nombre de personnes ne peut dépasser la capacité maximum autorisée.

Le locataire dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, de catastrophes naturelles ou en cas de vol par effraction, bris de glaces...

### **L'option**

Elle n'a pas de valeur contractuelle et peut-être annulée sans dédit de part et d'autre passé un délai de cinq jours sans confirmation.

### **La réservation**

Elle devient effective avec l'accord du camping et après réception du contrat de location et du versement de l'acompte et des frais de dossier.

Les préférences formulées dans les réservations seront satisfaites dans la mesure des disponibilités sans engager la responsabilité du camping.

La direction se réserve le droit de retourner les sommes versées en cas d'impossibilité de satisfaire à la demande.

### **Le règlement du séjour**

Les locations d'hébergement locatif doivent être soldées au plus tard un mois avant la date d'arrivée sans rappel de notre part. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la location sera annulée suivant les conditions d'annulation ci-après.

Pour les emplacements de camping, le solde du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée.

### **L'arrivée et le départ**

Pour les hébergements locatifs, l'arrivée se situe entre 15h et 20h et le départ entre 8h et 10h.

Pour les emplacements de camping, la nuitée est de 12h à 12h. A défaut, le montant d'une journée supplémentaire sera exigée.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de message écrit uniquement (lettre, télécopie) du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement locatif devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

Dans le cas de modification de date de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même hébergement locatif.

### **L'annulation**

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée.

Dans ce cas, il vous sera retenue les frais de dossier et :

- la moitié du montant total du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée.
- la totalité du montant du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée.

Il n'y a pas d'assurance annulation.

### **L'assurance**

Les clients inscrits à la réception bénéficient de la garantie de Responsabilité Civile pour tous les dommages corporels ou matériels pour lesquels notre responsabilité serait légalement reconnue. Ils devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel ou le matériel loué les garantissant en matière de responsabilité civile.

### **Divers**

La direction se réserve le droit de refuser une location d'emplacement ou d'hébergement, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier si nécessaire tout aménagement ou prestation indiqué dans la brochure.